

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2010

L'an deux mil dix, le dix décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 12

- Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2010
- Affichage : 22 novembre 2010
- Dépôt en Préfecture : 17 décembre 2010
- Publication : 17 décembre 2010

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel – Mme Victoria BAR-BIZET - Mme CARO Michèle-Paule – Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas – Mr Gilles MOYEN - Mme LAIGO Evelyne - Mme ALOS Dominique - Mme Véronique DUPORT - Melle Yolande LE SOMMER

ABSENT EXCUSÉ :

Mr Olivier LEGANGNEUX

ABSENTS :

*Mr Louis-Charles JEAN
Mr Philippe GAIN*

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Nicolas CAUDAL

Le conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Mr Nicolas Caudal est désigné Secrétaire de séance.

1 – Règlement intérieur pour le fonctionnement de la Bibliothèque

Dans le cadre du partenariat pour le fonctionnement des bibliothèques, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder la gratuité du prêt aux lecteurs pour tous les types de documents, de valider le règlement intérieur, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du public d'une boîte pour la récupération des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus et annexés à la délibération,

Décide par un vote à main levée et à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité du prêt aux lecteurs pour tous les types de documents
- de valider le règlement intérieur annexé
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

2 – Nouveau règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans hébergement de Surzur

Lors des séances du 8 et 29 septembre 2010, le Conseil Municipal de Surzur a adopté les nouveaux tarifs de l'ALSH et des AJI et le nouveau règlement intérieur de l'Accueil Loisirs ci-joint.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle tarification modulée en fonction des ressources des familles avec le quotient familial à compter des vacances de la Toussaint et du règlement intérieur,

Décide par un vote à main levée et à l'unanimité :

- de donner son accord sur les mesures prises par la Commune de Surzur.

3 – Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011 – Avenant N°1

Suite à la création d'un demi-poste d'animatrice au relais intercommunal Parents – Assistantes Maternelles (RIPAM) géré par le CCAS de THEIX et adopté par le Conseil Municipal de Le Hézo par délibération du 29 janvier 2010,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011 pour transmission à la CAF avant la mi-décembre 2010.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4 – Conseil en Energie Partagé – Convention d'adhésion

Dans le cadre du service de conseil en énergie partagé proposé par Vannes Agglo, il est proposé aux membres du Conseil Municipal une mission gratuite qui a pour but d'aider les communes à maîtriser leur consommation énergétique par l'analyse des factures du patrimoine dès le 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention d'adhésion (ci-jointe) relative à cette mission et par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Autorise Madame Le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette décision.

5 – Convention de nettoyage des bacs à graisses pour la Cantine et la Salle Polyvalente

Des opérations de nettoyage et de pompage de bacs à graisses doivent être effectuées régulièrement pour le bon fonctionnement des installations de la cantine et de la salle polyvalente.

Par conséquent,

Il est proposé aux membres du conseil une convention d'une prestation de service présentée par la société Hydro-services de l'Ouest à Vannes avec les conditions financières et techniques détaillées en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance du contenu de la convention et des conditions financières

Décide par un vote à main levée et à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention ci-jointe
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

6 – Règlement de la Salle Polyvalente « l'Estran » Additif

Au cours de la séance du 27 novembre 2009, les membres du Conseil Municipal ont adopté le règlement intérieur 2010 de la location de la Salle Polyvalente,

Or, afin de répondre à un problème d'intendance pour les mariages, il est proposé aux membres du Conseil Municipal un additif en NB comme suit :

- « Exceptionnellement pour les mariages, la remise des clés sera possible la veille de la réservation uniquement pour un usage d'intendance de 17 h à 20 h soit une option de 30 €supplémentaire pour couvrir les frais (eau, électricité, etc.) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- de modifier le règlement et le tarif de la location de la salle polyvalente de l'Estran.

7-Tarifs année 2011

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs suivants :

PHOTOCOPIE

FORMAT A 4	0.20 €
FORMAT A 3	0.25 €
RECTO/VERSO A4 ou A3	0.30 €
Association tous formats	0.10 €

CONCESSION CIMETIERE

Concession de 2 m ²	15 ans = 48 €
	30 ans = 96 €

COLOMBARIUM

Concession de 1 m ² (avec mini caveau)	15 ans = 189 €
	30 ans = 234 €

POSE de BUSES

60 € le mètre linéaire

TELECOPIEUR

Le fax de la Mairie pourrait être utilisé par le Public mais uniquement pour les cas exceptionnels et selon l'avis des services administratifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- décide de maintenir les tarifs 2010 pour 2011 ci-dessus énoncés
- d'augmenter la subvention voyage par collégien et/ou lycéens à 65 €
- d'augmenter la participation aux fournitures scolaires d'enfants scolarisés en C.L.I.S à 65 €.

Par ailleurs, concernant le vote des concessions cimetièrre, il a été exprimé comme suit :

9 voix pour, 2 abstentions (N.Caudal et V.Duport) et 1 voix contre (G.Moyen)

Par conséquent, la possibilité de réserver une concession cimetièrre pour une durée de 50 ans est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011.

8 – Horaires d’Eclairage Public

Dans le cadre de l’application des articles L.583-1 à L.583-5 du code de l’environnement il est proposé aux membres du Conseil Municipal de charger le Maire d’organiser les modalités d’éclairage nocturne dans des conditions de développement durable et de fixer les horaires d’éclairage public sur le territoire de la Commune.

Cette décision fera l’objet d’un arrêté, pris par le Maire, définissant les modalités d’éclairage public, transmis à Monsieur le Préfet, au SDEM, et notifié aux riverains par voie d’affichage et de presse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l’unanimité

- Autorise Mme le Maire à organiser les modalités d’éclairage nocturne sur le territoire de la Commune dans les conditions de développement durable par arrêté municipal et signer tout document relatif à cette décision.

Avant d’aborder les questions diverses, Madame Boyce interroge Madame V.Burgard si elle a des commentaires à faire concernant la fiche détaillée des factures de fonctionnement datées de fin décembre 2008 et payées sur l’exercice 2009 et les factures de fonctionnement datées de fin décembre 2009 et payées sur 2010 (fiche qui a été distribuée aux Conseillers Municipaux à la demande de Mme Burgard lors de la séance précédente). Réponse « Non ». toutefois, Mme Burgard précise que la règle de l’annualité budgétaire n’avait pas été respectée et elle souhaite que celle-ci soit appliquée.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1°) Protection et valorisation du patrimoine mégalithique du Sud Morbihan :

Madame Le Maire a consulté le Conseil Municipal sur le principe de participer au projet de création d’une association dont la mission serait de préparer et de porter le dossier de candidature au classement UNESCO des monuments mégalithiques du Sud Morbihan. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que cette démarche n’engendre pas des frais financiers à la charge de la commune.

2°) Vannes-Agglomération – Tarification solidaire – réseau TPV :

Madame Le Maire présente aux Conseillers Municipaux le nouveau dispositif relatif à la tarification solidaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2011.

3°) SIAEP – Assainissement – Tarifs liés au raccordement du réseau collectif applicables au 1^{er} janvier 2011 présenté par M.Guilbert.

4°) Tarif de vente de l’eau 2011 approuvé par le Comité Départemental de l’eau du Morbihan présenté par J .Boyce.

L.Lebert informe l’assemblée du diplôme « L’Echarpe d’Or » remis aux référents sécurité routière et ajoute que le département du Morbihan est le seul réseau constitué en France et demande à ce titre d’inscrire une subvention d’adhésion à l’association de la sécurité routière de l’ordre de 36,00 € lors du vote de BP 2011.

V.Bar-Bizet demande à l'assemblée la possibilité d'avoir un accord de principe concernant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € supplémentaire à l'Amicale Laïque à inscrire au BP2011 pour l'organisation d'un voyage scolaire (séjour à Paris du 24/05/2011 au 27/05/2011) – effectif prévu 23 élèves (CE/CM) et 3 accompagnateurs pour un montant total de 4668,00 € (soit 500,00 € + 500,00 € subvention 2011 de la commune + 2300,00 € de participation des familles + solde de 1368,00 € à la charge de l'Amicale Laïque).

D'autre part, V.Bar-Bizet informe les conseillers de la demande de l'école concernant le montant des fournitures scolaires inscrit au budget 2010, elle rappelle qu'en 2006, le montant voté était de 79,00 € par élève et actuellement et vu l'augmentation de l'effectif, il est de 60,00 € par élève. Donc elle souhaite que le coût par élève soit constant de 79,00 € X 74 élèves = 5846,00 € pour 2011 au lieu de 4500,00 € en 2010.

G.Moyen signale l'absence d'intervention du Conseil Général concernant la route départementale de la Villeneuve lors des intempéries et du verglas. Mme Le Maire souligne le manque d'effectif très peu nombreux (44 agents) pour l'ensemble des routes départementales !

N.Caudal

- demande que la rue de l'école, parking etc... soit dégagé en cas de verglas ou neige. Madame Le Maire souligne que le sable commandé à cet effet a été livré et servira à remédier à ce problème.

- demande que les fruits soient épluchés par le personnel de la cantine pour les enfants qui le souhaitent. Mme Jourdain va régler ce problème.

- demande d'interroger Ansamble Breiz quant aux délais et le coût des repas Bio à hauteur de 20% en 2012.

- signale également le coût du déplacement du prestataire

Réponse : Ansamble Breiz livre également St Armel, La Trinité-Surzur et Sarzeau. La commune de Noyal est livrée par la Sté Océane.

M-Paule Caro présente le coût de fonctionnement de la création de l'association « Hézo Loisirs » en fournitures et formation etc... et demande la possibilité d'inscrire au BP 2011 une subvention exceptionnelle supplémentaire de démarrage.

M.Guilbert fait le compte-rendu des travaux réalisés dont l'élagage, rue du Clos Forne, également de la réunion qui a eu lieu au Conseil Général. Divers sujets ont été abordés dont l'ADSL, le carrefour de la Villeneuve, Abri-bus (descentes du car), la carrière etc...

V.Bar-Bizet signale que le site internet de la bibliothèque a été créé. L'informatisation et un aménagement adéquats ont été réalisés avec l'aide des bénévoles. Elle invite les membres du conseil à venir la visiter ...

Madame Le Maire rappelle la date de la réunion de l'élaboration du plan Local d'Urbanisme qui aura lieu en Mairie, le mardi 14 décembre à 18h30 et non à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22h35.